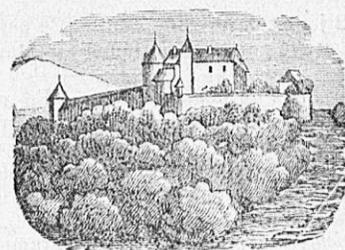




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames :

Annonces : Pour le canton, 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent. la ligne ou son espace.

Réclames : 30 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : 1 an, Fr. 4 50
6 mois, » 2 50

Etranger : 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr. payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne à tous les bureaux de poste.



Votation populaire du 20 août 1893.

Voulez-vous, oui ou non, accepter la proposition d'initiative tendant à introduire, dans la Constitution fédérale, un nouvel article 25 bis, conçu comme suit :

« Il est expressément interdit de saigner les animaux de boucherie sans les avoir étourdis préalablement; cette disposition s'applique à tout mode d'abatage et à toute espèce de bétail. »

NON

BULLE, le 18 août 1893.

Votation fédérale du 20 août. — La Société genevoise pour la protection des animaux engage tous ses adhérents à rejeter l'article constitutionnel sur l'abatage. Elle estime que cet article est un premier pas fait dans la voie de la persécution religieuse; que le mode d'abatage employé à Genève par les Israélites se concilie pleinement avec la protection due aux animaux; que si l'article est adopté, les Israélites feront venir la viande du dehors, ce qui nuira considérablement au commerce genevois. La proclamation est signée par MM. J. Cuénoud; de Budé et J. L'Huillier.

Le comité d'initiative st-gallois publie une proclamation signée par des notabilités cléricales et radicales, concluant au rejet de l'arrêté. Les signataires soulignent les tracasseries qui résulteraient du nouvel article pour les habitants de la campagne et la boucherie domestique.

On signale de tous les côtés une presse énorme sur les électeurs pour les amener à accepter le nouvel article constitutionnel relatif à l'abatage israélite.

On croit que les abstentions des adversaires du projet seront considérables, tandis que les partisans du nouvel article voteront en masse.

On signale, comme exemple de pression, le fait qu'une maison d'affichage de Zurich a été obligée de

refuser d'afficher le manifeste du comité des adversaires de la revision proposée.

Le Comité central de propagande contre l'interdiction de l'abatage israélite publie la proclamation suivante :

PEUPLE SUISSE,

Tu attendais des promoteurs de la demande d'initiative une démonstration de la cruauté de l'abatage israélite.

Dans sa proclamation largement répandue, le Comité central des sociétés suisses pour la protection des animaux évite de faire cette démonstration essentielle. Il affirme, il ne prouve pas. Il demande que tu le croies sur parole et que tu repousses l'avis des savants et experts les mieux qualifiés de la Suisse et de l'étranger, des sociétés protectrices de St-Gall, Bâle et Genève, du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale.

Mais, peuple suisse, tu te demanderas pourquoi nos adversaires proposent, pour tous les animaux qui ne sont pas abattus dans les grands centres, le coup d'assommoir, si cruel lorsque, comme cela arrive fréquemment, il est appliqué d'une main inhabile ou trop faible. Tu te demanderas pourquoi ils ne réclament pas l'interdiction de l'énuéage, ce mode d'abatage incontestablement le plus cruel. Tu te demanderas pourquoi ils s'attaquent avec acharnement au seul procédé en faveur duquel des citoyens invoquent des considérations religieuses. Tu te demanderas, enfin, pourquoi ils persistent à établir une confusion entre l'égorgeage israélite, qui n'est pas cruel, et les mauvais traitements qui ont pu se glisser dans les préparatifs, et qu'une police consciencieuse doit et peut aisément empêcher.

La réponse, peuple suisse, ton discernement droit et sain l'a déjà trouvée.

On te parle de bœufs et de porcs; en réalité, ce qu'on veut étourdir préalablement, ce sont les Juifs!

Tu ne voudras pas te faire complice de ceux qui invoquent l'égalité devant la loi pour mieux la violer en opprimant une infime minorité dans ses convictions religieuses!

Tu n'iras pas chercher en Saxe des modèles d'in-

tolérance, alors que tout le reste du monde civilisé te donne l'exemple de la tolérance!

Tu penses avec nous que protéger les animaux, c'est bien; mais que protéger les hommes, c'est mieux. Tu voudras faire ceci sans négliger cela!

Tu ne donneras pas raison à ceux qui prennent dans la vie militaire des exemples pour la vie civile. Une république libre ne doit pas être une caserne et des citoyens libres doivent conserver le droit de ne pas faire comme tout le monde!

Aux urnes donc, peuple suisse, pour l'égalité devant la loi, pour la pitié envers les animaux, pour la justice, pour la liberté!

NON! NON! NON!

NOUVELLES DE LA SUISSE

Militaire. — Le Conseil fédéral a réduit le prix des souliers d'ordonnance à 5 fr. la paire. On mettra cette année des chaussures d'ordonnance en quantité suffisante à la disposition des cantons fournissant les troupes des divisions III et V. Les cantons devront procéder à l'inspection des chaussures avant les manœuvres.

— Le Conseil fédéral a désigné le lieutenant-colonel Paul Usteri, à Zurich, et le major Eugène Lecloutre, à Avenches, pour assister aux manœuvres d'infanterie qui auront lieu dans le Tyrol, entre Mals et Meran.

Employés de chemins de fer. — D'après le Bund, la conférence internationale des ouvriers et employés de chemins de fer, à Zurich, a décidé la création d'une association internationale, dont le secrétariat sera en Hollande, et elle a chargé la délégation française de l'élaboration d'un règlement.

Examens pédagogiques. — L'imprimerie Colin à Berne vient de publier un guide pour l'examen des connaissances civiques, rédigé par F. Nager, expert, à Altdorf, discuté et adopté à l'unanimité par la conférence des experts pédagogiques, le 1^{er} et le

2^e de ceux que l'on ne loue même pas, car toute éloge serait mesquin auprès de votre simple grandeur. Le dévouement s'échappe de vos âmes, ainsi que le torrent de la montagne; rien ne saurait l'arrêter, pas même ce monstrueux obstacle qui s'appelle l'ingratitude.

— Dieu nous suffit, monsieur.

— Heureusement pour le monde... Mais je vous retiens ici, tandis que des pauvres et des malades vous attendent peut-être. Dites-moi, tout a-t-il été bien payé? Je veux que la fille du marquis de Haupt, ma fille maintenant, puisse marcher la tête haute et n'avoir à rongir devant personne.

— Oni, monsieur. Son père, à défaut d'autre héritage, lui a laissé l'honneur et un honneur intact.

— Alors, je vous quitte... Je vais parler à ce M. Goret, afin qu'il me cède l'enfant pour toujours. Ce ne sera pas difficile à obtenir; tant mieux pour Suzanne, tant pis pour lui.

— Vous dites bien la vérité, monsieur.

— Demain, je désire que mon pauvre Virelay ait un enterrement conforme au rang qu'il occupait jadis dans la société. Vous voudrez bien y veiller, n'est-ce pas?

— Je vous le promets.

— Merci et adieu, monsieur l'abbé, ou plutôt au revoir. Avant de quitter Marseille, je tiens à vous serrer la main une dernière fois.

Une demi-heure après, M. de Chamoncelle sonnait à la porte d'un hôtel de grande apparence.

Là demeurait M. Goret.

Un jeune domestique en livrée et d'assez impertinente mine se présente.

— M. Goret?

— Il est occupé.

A cette réponse, faite d'un ton leste et souverainement dédaigneux, le duc releva la tête.

— Allez lui porter ma carte, ordonna-t-il d'une voix brève, et dites-lui que je suis pressé.

Le valet de chambre jeta les yeux sur la carte d'abord,

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 4

LA DETTE DE L'ORPHELINE

PAR
PAUL FÉVAL FILS.

Vous devinez le reste; M. de Haupt n'hésita pas. Il trouva une volonté pour mettre immédiatement en vente son hôtel, ses chevaux, ses meubles. Ses terres furent cédées à l'amiable.

Les dettes de la maison de commerce furent éteintes, les factures soldées... mais la ruine était complète, irrémédiable.

— Et cet oncle dont parle Suzanne? demanda le duc Georges.

— Mme de Haupt n'avait point une nature assez vaillante pour supporter une telle catastrophe; à l'heure où le crieur public mettait à l'encaissement les somptosités qui avaient fait son orgueil, la pauvre femme s'éteignait chez M. Goret.

Sa sœur morte, cet homme refusa de garder son beau-frère.

Suzanne vous a fait soupçonner hier, monsieur, comment cela se passa... L'enfant est bien irritée; vous aurez à lui enseigner le pardon des injures.

— Je n'y manquerai pas, monsieur l'abbé. Mais, mon pauvre Virelay!... Ah! si vous l'aviez connu jadis!... Toutes les fées du bonheur semblaient s'être donné rendez-vous auprès de son berceau. Et quelle mort!... Ce M. Goret a-t-il des enfants?

— Deux : un garçon et une fille, qui seront ce qu'il est, à en juger par les apparences.

50 cm. Fr. —.85 p. mètre.
... —.35 »
... 1.25 »
... 1.45 »
... —.85 »
... 1.95 »
... —.48 »
... —.54 »
... —.65 »
... —.65 » pièce.
... —.20 »

du mobilier.

assurance mobilière obligatoire 1894.

en 1828, est autorisée à d'explosion de gaz ou de

des circonstances, tout le bénéfice revient

ont. sont à votre disposition

ent de district. les inventaires

rmey, Cerniat, Crésuz et

r-de-Trême et Broc; Meyres-Treyfayes et Roma-

ens, Vuippens, Avry-dev-

e et Pont-la-Ville;

larvolard;

lens; illard, pour Grandvillard,

t Villarsbeney;

[525

es anglaises, caoutchouc creux, depuis

Echange. — Location. G. Wehner, Bulle.

ande à louer

un café. — S'adresser au [526

ouer:

ville de Bulle, un beau et avec un appartement

deuxième au second étage et [521

taire DUPRÉ, en dite ville.

ouer:

appartement de sept [524

plonté, avec dépendances. aire L. MORARD, Bulle. [524

OUER

le 4 septembre, un loge- [517

es. cuisine, etc. eau du journal. [517

ÉMILE LENZ A BULLE:

ures, S COMMERCIALES

imprimée, 4 fr. 50 le mille. A LETTRES

UVETÉ!!!

LE

Universel

iss-Staufers

ent sans rival pour

objets cassés, soit verre, e de table et de cuisine,

étal, corne, bois, papier, etc., etc.

s de 65 cent. et 1 fr.

e district: Imprimerie de

enz, imprimeur-éditeur.

2 juillet derniers, à Zurich. Ce petit guide a été approuvé par le Département militaire fédéral.

Fêtes de gymnastique. — En même temps qu'à Lausanne, des fêtes cantonales de gymnastique avaient lieu à Bâle et à Bellinzone, dans cette dernière ville sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Colombi. Toutes trois ont brillamment réussi. A la fin de leur compte rendu de la fête de Bâle, les *Basler-Nachrichten* mentionnent les télégrammes de sympathie adressés par les comités de fête de Lausanne et de Bellinzone, télégrammes auxquels il a été cordialement répondu.

Touristes. — Des nouvelles reçues de tous les côtés nous annoncent que le nombre des étrangers est très grand. A Berne, Interlaken, Brunnen, Lucerne, les hôtels sont comblés; on refuse du monde. A Berne, deux étrangers ont passé la nuit en plein air. L'Oberland en particulier regorge de touristes.

Affaire Nemitz. — D'après une dépêche de New-York, M. Nemitz, représentant des exposants genevois à l'exposition de Chicago, a été reconnu innocent et mis en liberté. M. Nemitz s'est embarqué ces jours derniers à bord de la *Champagne* pour revenir en Europe.

Zurich. — Pendant le mois de juillet, il est descendu 25,000 étrangers dans les hôtels de Zurich.

— Le Conseil général de la ville de Zurich a fixé les bases de l'impôt communal comme suit: Fortune, 6‰; revenu, 6‰; impôt sur les loyers, 3‰. Les dépenses de la ville de Zurich s'élèvent à 43 fr. par habitant.

— On constate l'arrivée à Zurich de quelques riches contribuables allemands depuis l'adoption de la nouvelle loi militaire; ils craignent d'être beaucoup trop imposés en Allemagne.

— L'exposition italienne, à Zurich, a été close mardi sans aucune cérémonie, le nombre des visiteurs étant tombé au minimum.

— Un grand marchand de fourrages de Winterthour a fait un achat de foin de 5000 quintaux métriques dans la vallée de la Tess, au prix de 6 à 6 fr. 50 le quintal.

Berne. — La Société de crémation de Berne a chargé une commission technique de lui présenter un projet pour l'établissement d'un four crématoire d'après le système Klingenshierna. Comme il suffit d'une somme de 40,000 à 45,000 fr. pour une construction semblable, on espère que Berne possédera bientôt son crématorium.

Lucerne. — Un négociant de Lucerne, réputé fort pieux, vient de mourir après avoir triché le fisc pendant de nombreuses années. Le défunt déclarait à la commission d'impôt une fortune de 40,000 fr., alors qu'il en laisse plus de 200,000. Le gouvernement va poursuivre les héritiers de cette succession.

Appenzell. — Encore un accident de montagne. On a retrouvé samedi dernier, au pied de la Fählenwand (chaîne du Säntis), près du petit lac de Fählen, le corps mutilé d'un jeune homme de St-Gall, âgé de 19 ans, qui était parti à la recherche des edelweiss.

puis sur celui qui venait de la lui remettre.

L'effet fut immédiat.

Changeant de façon aussitôt, il reprit :

— Que M. le duc veuille bien prendre la peine d'entrer, je vais prévenir mon maître.

Le maître se fit un peu attendre, sans doute à dessein. Georges eut donc le loisir d'examiner l'opulence luxueuse du salon où on l'avait introduit.

Un sourire de triste dédain errait sur ses lèvres.

— Oh ! se disait-il, je mourrais de honte d'étaler de pareilles splendeurs, quand, tout près de moi, mes plus proches parents périraient dans l'abandon et la pauvreté... et quelle pauvreté !

Enfin, une portière s'agita. Un petit homme sec apparut, drapé dans une robe de chambre soignée, aux dessins éclatants.

Il paraissait fort content de lui-même, ce vilain petit homme, à en juger par son attitude presque altière. Sa tête était droite, ses mouvements raides, tout son personnage transpirait ce sentiment de supériorité qui vient uniquement de la possession de beaux et nombreux écus sonnants.

Derrière lui, deux minois revêches se montrèrent un instant, regardèrent avec curiosité le visiteur, puis s'éclipserent aussitôt.

Calme et glacé, le duc s'avança.

— M. Goret ?

— C'est moi, monsieur.

— Je viens, monsieur, vous annoncer la mort de votre beau-frère, le marquis de Haupt.

— Vraiment ?

— Le marquis de Haupt, mon ami intime, m'institue son héritier ; je veux dire qu'il me lègue sa fille à laquelle je dois servir de père.

— Un beau cadeau qu'il vous fait là, monsieur !

— Je l'estime aussi. J'ai un fils, et je suis heureux de lui donner une sœur.

St-Gall. — Dans le Studenland, les écoliers en vacances ont profité de l'abondance des myrtilles pour en faire une ample et fructueuse cueillette. On pouvait en récolter jusqu'à 20 litres par jour, ce qui, à 20 cent. la livre, donnait un revenu journalier de 5 fr. Dans de petites communes, on a gagné ainsi 1500 fr.

— Il paraît que l'usure fleurit dans le canton de St-Gall, comme ailleurs, même chez les prétendus chrétiens. Ainsi, un homme d'affaires de St-Gall prenait récemment un intérêt annuel de 50 % pour un billet à ordre garanti par un warrant. Le même petit banquier prêtait encore 175 fr. à un individu dans la détresse contre la souscription par l'emprunteur d'un effet de change de 200 fr., plus une caution : intérêt annuel, 57 %. Le journal auquel nous empruntons ces détails cite encore un fait plus révoltant : Un aubergiste reçoit 150 fr. contre un engagement de 175 fr., garanti en outre par le dépôt d'un vase de vin ; intérêt annuel : 60 %.

— Un industriel st-gallois, M. Adolphe Bühler, à Utzwyl, a fait don à ses ouvriers, à l'occasion de ses noces d'argent, d'une somme de 50,000 fr. pour la création d'une caisse de secours.

Vaud. — Au concours musical de Grenoble, la *Jeune Helvétie* de Morges a obtenu un deuxième prix au concours à vue, 3^{me} division, 1^{re} section, et le *Léman* de Nyon un troisième prix dans la 2^{me} section.

Valais. — Un jeune Anglais de 22 ans, M. Duckas, qui était parti de Saas avec un camarade et deux guides pour se rendre à Zermatt, par Täscher, s'est tué en tombant d'un rocher qui domine Randa.

Neuchâtel. — Dimanche matin, on a retrouvé dans l'Areuse, près de Fleurier, le corps d'un jeune homme d'une trentaine d'années. Tout porte à croire que le malheureux a lui-même mis fin à ses jours dans un accès de mélancolie.

Genève. — Les députés genevois au Conseil national et au Conseil des Etats, les membres du Conseil d'Etat et une série de personnalités marquantes des quatre partis (radical, ouvrier, conservateur, clérical) invitent le peuple genevois à voter non.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

France. — Actuellement, plus de 2000 candidats sont inscrits pour les élections législatives qui doivent avoir lieu demain dans toute la France. Peu s'en faut donc qu'il y ait en moyenne 4 candidats par siège.

Le *Figaro* dit que si M. Floquet est élu, il est décidé à poser de nouveau sa candidature à la présidence de la Chambre.

Le même journal croit savoir que, dans l'entrevue entre MM. Develle et Mohrenheim, il a été question de la venue de la flotte russe à Toulon, vers le milieu de septembre.

— Dimanche dernier, à deux heures, un révolutionnaire a tiré deux coups de revolver sur M. Lockroy, député du 11^e arrondissement de Paris, qui se rendait à son comité. M. Lockroy a été atteint au sein gauche. La blessure n'est pas grave.

M. Goret s'inclina, ne trouvant rien à répondre.

Se ravisant cependant, il murmura :

— Mon pauvre beau-frère a bien mal fini... Dissiper une si belle fortune, sans compter ce qu'il m'a coûté à moi, monsieur, à moi qui vous parle.

Le duc haussa légèrement les épaules.

— Vous êtes le tuteur légal de l'enfant, reprit-il et je ne vous dissimule pas que mon malheureux ami n'a pas laissé de testament.

— A quoi bon, monsieur ? Personne ne vous disputera l'avantage de posséder Suzanne, je vous le garantis...

— Alors, monsieur, c'est parfait ; j'avais craint, je vous l'avoue, que...

L'ironie perçait sous les notes graves de la voix du duc. Il n'eut pas le temps d'achever, M. Goret lui coupa la parole.

— Que je n'aie la fantaisie de vous disputer Suzanne, monsieur ? dit-il, raillant à son tour. Non, vraiment, je suis raisonnable ; mon garçon et ma fillette suffisent à mes désirs.

— C'est que Suzanne est votre nièce, et tout ce qui vous reste de votre sœur, répondit Georges avec une froide amertume.

— C'est vrai, sans doute, mais, je ne suis ni un poète ni un rêveur ; je pèse les choses ce qu'elles valent ; je tiens ma nièce Suzanne pour un enfant insupportable, gâtée, effrontée et surtout dépensière comme l'était son très cher papa... Vous voulez la prendre, prenez-la... Plus tard, vous m'en direz des nouvelles... Apparemment, vous comptez la doter aussi quand le moment en sera venu ! Cela va de soi !

— Je ferai ce qui sera juste, monsieur.

— Eh bien ! si monsieur votre fils entend la justice de la même façon que vous, je vous en félicite. Mes deux gamins à moi savent qu'un son est un son et qu'un louis est un louis. Plus on coupe de parts dans le gâteau, plus les parts sont petites.

M. le duc de Chamoncelle se croisa les bras.

— Une rixe très grave s'est produite aux salines de Bécau, entre ouvriers français et ouvriers italiens. Il y a trois morts et plusieurs blessés.

— Un immense incendie a détruit 6 grands établissements industriels de Nantes. Les pertes sont énormes. L'émotion de la population est très vive.

Italie. — Le roi d'Italie a signé deux décrets ordonnant l'un la frappe de 10 millions de pièces de billon, l'autre la confection de 30 millions de billets de 1 fr.

— Un pli, expédié par la banque de Sienna, de Pise à Gênes, et contenant des titres de rente pour 150,000 fr., a disparu.

Allemagne. — Le chef de musique du 118^e bataillon d'infanterie, en garnison à Mayence, vient d'être condamné à huit ans de détention dans une maison de correction pour avoir tenu publiquement sur l'empereur Guillaume des propos qui constituaient le crime de lèse-majesté. Il sera, en outre, rayé des cadres de l'armée.

— Un incendie a dévoré 57 maisons à Treussen.

— A Berlin, trois ouvriers arrivant de Russie ont été reconnus atteints du choléra. L'administration prend les mesures les plus sévères.

Autriche-Hongrie. — On signale dans la Hongrie supérieure de grandes inondations. Plusieurs villages ont été détruits et de nombreux habitants tués ; les lignes de chemins de fer sont ravagées. A Worosko, un baraquement a été renversé ; 7 ouvriers tués. A Ungdear, toutes les maisons d'une rue se sont écroulées ; beaucoup d'habitants sont morts. Les nouvelles de la Galicie sont tout aussi affligeantes.

— A Budapest, une maison s'est écroulée, tuant onze personnes.

Russie. — A Moscou, l'épidémie de choléra va progressant ; la mortalité est plus forte qu'en 1892. Il fait une chaleur étouffante.

— Trente et une personnes mordues par un loup enragé ont été admises à l'hôpital de Moscou.

Indes. — La situation s'aggrave à Bombay. Dans la soirée de dimanche, l'émeute s'est étendue dans les faubourgs. Les grévistes hindous sont maintenant au nombre de 50,000. Il a été fait 1200 arrestations. Les morts sont au nombre d'une cinquantaine et les hôpitaux regorgent de blessés. Plusieurs convois funèbres ont été attaqués. Les journaux indigènes déplorent en général que les troupes n'aient pas été appelées plus tôt à intervenir.

Etats-Unis. — Un incendie s'est déclaré à l'hôtel du Sénat, à Chicago. Huit personnes ont été tuées en sautant par les fenêtres ou ont été étouffées par la fumée.

— A Chicago, le congrès international de la paix a commencé mercredi.

République Argentine. — La dernière révolution dans la république Argentine est, paraît-il, terminée ; un nouveau ministère a été constitué qui met en accusation divers membres de l'ancien. Donc, jusqu'à nouvelle insurrection, l'ordre règne dans la république.

— Vous m'abandonnez Suzanne, monsieur ? demanda-t-il lentement.

— De grand cœur.

— Signeriez-vous une renonciation complète à vos droits de tuteur ?

— Des deux mains et sur papier timbré encore.

— Faites, et tout de suite.

— Souffrez que je passe dans mon bureau, je n'en ai que pour une minute.

L'instant d'après, en effet, M. Goret revenait. Il avait, en termes clairs et précis, rédigé l'acte.

Puis, avec une nuance d'embarras :

— Ah ! monsieur, ne croyez pas que j'aie un mauvais cœur.

Si vous saviez ce qu'ils m'ont coûté !... Les yeux de la tête, oui, vraiment, les yeux de la tête... Ma sœur était un panier percé, mon beau-frère, un propre à rien.

M. Goret s'arrêta.

Georges avait épuisé sa provision de patience. Son regard loyal et hautain foudroyait le vieux grigou.

— Cessez d'insulter les morts, monsieur, s'écria-t-il indigné. A cette heure, le marquis de Haupt repose sur un misérable matelas ; reprenez-le, s'il vous appartient ; disposez aussi de la table et des deux chaises. Moi, je n'emporterai rien que l'enfant qui m'est confiée.

— Monsieur, — monsieur !... répétait l'avare, creusant en vain son étroit cerveau, sans parvenir à en extraire une idée présentable.

Ce travail, d'ailleurs, était inutile ; Georges n'était plus là.

— M. Goret s'en aperçut enfin.

Il poussa un soupir de délivrance et dit tout haut en se frottant les mains :

— Je crois qu'il m'a trouvé un peu fantasque... Ma foi, tant pis !... Il en aura bientôt assez de la fille, et alors il comprendra pourquoi je l'ai lâchée volontiers.

(A suivre.)

Tirage de lot
de Ville le 30^e tirage
ville de Fribourg. S

70 230 549 6
1700 1860 1920 2
4168 4206 4440 4
6287 6380 6680 6
8114 8343 8894 8

Le tirage des lot
bre prochain.

Rectification
nous avons annoncé
dernier, la nominat
caire de Surpierre.
C'est une erreur. L
cante.

Commerçant
chain, la Société de
des cours de langu
de comptabilité et
aura 6 heures de l
de 8 à 10 h. D'aut
tées au program
moyens d'enseigne

Les apprentis de
nes gens de la ville
en totalité ou en
avant le 10 septem
taire de la Société.

Les cours auxquels
payer par les élève
par le comité après

Les personnes d
voudraient don
organiser sont pri
Progin, président

Section fédé

— Tous les jeunes
tique et intention
sont priés de s'insc
gué et de se présen
temps au Tirage,
mardis et vendred

Le cours des pu
jeudis soir dès 7 1/2

Course alpes
gers. — Dimanch
soir, à l'hôtel du

G. Magg
propriétaire
Vins blancs et rou
Service à toute l

AV

La soussignée inf
de la ville et de la ca
s'établir comme *tail*
enfants. Elle se reco
à toutes les person
accorder leur confian

523]

Dimanch
à 3 1/2 he

Grand C

donn
Sociétés de ch
et de C
dans la forêt du
Invitati

524]

3000 billon

depuis La Tine jusqu'
BAUD, à La Tour. —
niers.

On deman
sitôt que possible un
bureau du journal.

A L
Une jolie chamb
S'adresser au bure

CANTON DE FRIBOURG

Tirage de lots. — Lundi a eu lieu à la Maison de Ville le 30^e tirage des séries des obligations de la ville de Fribourg. Sont sorties les séries suivantes :

70 230 549 673 675 721 824 1026 1032
1700 1860 1920 2260 2491 2640 3048 3296 3993
4168 4206 4440 4456 4577 5161 5498 6160 6255
6287 6380 6680 6771 6838 6908 6976 7857 7989
8114 8343 8894 8932 9727 10799

Le tirage des lots aura lieu le vendredi 15 septembre prochain.

Rectification. — Après d'autres journaux, nous avons annoncé, dans notre numéro de mercredi dernier, la nomination de M. l'abbé Victor Favre, vicaire de Surpierre, à la cure de Cressier-sur-Morat. C'est une erreur. La cure de Cressier est encore vacante.

GRUYÈRE

Commerçants. — A partir du 1^{er} octobre prochain, la Société des commerçants de Bulle ouvrira des cours de langue allemande, de langue française, de comptabilité et de géographie commerciale. Il y aura 6 heures de leçons par semaine, données le soir de 8 à 10 h. D'autres branches pourront être ajoutées au programme, suivant les demandes et les moyens d'enseignement disponibles.

Les apprentis de commerce, les commis et les jeunes gens de la ville qui voudraient suivre ces cours, en totalité ou en partie, sont invités à s'inscrire avant le 10 septembre, auprès de M. Baudère, secrétaire de la Société. Il sera important de bien préciser les cours auxquels on veut participer. La finance à payer par les élèves sera très minime; elle sera fixée par le comité après la clôture des inscriptions.

Les personnes domiciliées à Bulle qui pourraient vouloir donner tout ou partie des leçons à organiser sont priées d'adresser leurs offres à M. Progin, président de la Société. (Communiqué.)

Section fédérale de gymnastique, Bulle. — Tous les jeunes gens aptes à faire de la gymnastique et intentionnés d'entrer dans notre société, sont priés de s'inscrire au plus tôt auprès du soussigné et de se présenter aux leçons, tenues par le beau temps au Tirage, autrement au château, tous les mardis et vendredis soirs, dès 8 1/4 heures.

Le cours des pupilles se continue tous les lundis et jeudis soir dès 7 1/2 heures.

S. ETER, président.

Course alpestre de l'école des fromagers. — Dimanche 13 courant, à 8 1/2 heures du soir, à l'hôtel du Maréchal-Ferrant, à Charmey, les

participants de la course alpestre, ainsi que les montagnards de la contrée, ont assisté à l'inauguration de cette course.

Outre MM. les professeurs qui prenaient part à cette excursion et les élèves inscrits, il s'est trouvé à Charmey les représentants de la Société de fromagerie de Gruyères, et en particulier M. le président Morard, M. Barras, député, M. Barras, forestier, et un nombre considérable de montagnards qui avaient tenu de prendre part à la conférence annoncée.

M. Barras, chargé de la présidence, a rappelé ce que le district de la Gruyère, et en particulier la Société des fromagers, a fait pour la bonne tenue des alpages. Il est aussi heureux de signaler que la Gruyère a déjà eu le concours de ses alpages en 1887 et 1889 et qu'elle a obtenu de bons résultats. Par conséquent, il espère qu'il en sera de même cette année-ci.

M. le directeur Martinet, dans un exposé très concis, rappelle tout ce qui se rapporte à une bonne tenue d'alpage. Les questions traitées par l'honorable conférencier et ses conclusions vraiment pratiques ont prouvé, une fois de plus, sa compétence en matière d'alpage.

La conférence finie, la discussion est ouverte sur les divers sujets traités.

Pour le clou de la soirée, la Société des fromagers et le Conseil communal de Charmey ont offert quelques bouteilles d'un vin généreux. M. Struby en remercia vivement les donateurs.

M. Barras a levé la séance à 10 1/2 heures en engageant les montagnards à venir nombreux se joindre à la course, pour qu'ils puissent connaître le bon et le mauvais côté de leurs alpages et y apporter les améliorations désirables.

M. Brunisholz, tenancier du Maréchal-Ferrant, s'est montré vraiment à la hauteur de sa tâche, par la réception cordiale dont les participants à la course ont été l'objet.

Eboulement de montagne. — Lundi dernier, vers 4 heures du soir, on entendit, dans la Gruyère, un bruit sourd et prolongé qui mit tout le monde en émoi: les uns crurent à un orage, d'autres à l'écroulement de maisons; mais la chose, quoique plus grandiose, était moins grave. En dirigeant leurs regards vers la dent de Broc, les spectateurs virent s'élever vers son sommet un nuage de poussière chassé par le vent du Nord et aperçurent sur les contreforts de la montagne une grande tache blanche marquant le plan d'où un bloc énorme de rochers s'était détaché et avait glissé dans le couloir qui domine le Pissot. Fort heureusement que, comme dans beaucoup de cas, la forêt a retenu à une certaine hauteur les produits de l'éboulement et a ainsi évité peut-être de grands dégâts.

CHRONIQUE AGRICOLE

Situation. — Les seules cultures dont on suppose le résultat actuellement sont les regains et la vigne. Cette dernière marche à souhait, quoiqu'elle ait besoin de pluie aussi; mais il n'en est pas de même pour les regains qui feront décidément défaut. On en a déjà commencé la récolte qui est des plus maigres, et l'inquiétude au sujet de l'alimentation du bétail reprend de plus belle dans la plaine. A la montagne, on peut encore jouir de quelques averses qui amèneront avec elles un peu de fourrage. Déjà les prés qui n'avaient pu être fauchés en juin ont beaucoup prospéré et donnent en ce moment une récolte passable et inespérée qui a rendu l'espoir aux agriculteurs. La situation commerciale des marchés reste la même. Le bétail conserve des prix mieux soutenus.

Fromages. — La chasse aux fromages, comme on appelle dans la Suisse allemande le moment des grandes ventes de cet article, bat son plein en ce moment. Il s'est conclu déjà une grande quantité de marchés à Berne, Langenthal et Lucerne, aux prix de 76, 78, 80 et 81 fr. les 50 kg., pour de la marchandise de première qualité. On parle même des prix de 82 à 83 fr. pour des partis de premier choix; il faut entendre par là des pièces lourdes de 80 à 100 kg. dont la qualité est supérieure et qui se vendent toujours quelques francs de plus que les pièces ordinaires. On enregistre cette année une hausse de 16 à 20 fr. par 100 kg. sur les prix de l'année dernière. (Journal d'agriculture suisse.)

La suite de la Variété au prochain numéro.

Pour retrouver sa vigueur

et un bon appétit, pour reprendre des forces perdues pendant l'influenza (grippe) ou toute autre maladie, il est de toute nécessité de faire une cure régulière de véritable Cognac Golliez ferrugineux dont la renommée est actuellement universelle. 20 ans de succès constants et des milliers de brillantes cures en autorisent l'emploi en toute confiance. Récompensé par 10 diplômes d'honneur et 20 médailles. Le seul primé dans les expositions universelles de Paris 1889 et Barcelone 1888.

Pour être sûr d'obtenir le véritable produit, vérifiez chaque flacon qui doit porter la marque des Deux palmiers et le nom de Fréd. Golliez, pharmacien, à Morat.

En vente en flacons de 2 fr. 50 et 5 fr. dans les pharmacies et bonnes drogueries. [402]

Etoffes gaze, doublures, satins, bordures

Ettoffes de lin et de coton, doublures de poches, en riche choix, le mètre depuis 22 cent. Echantillons promptement franco. Oettinger & Cie, Centralhof, Zurich.

Aucune demande de changement d'adresse ne peut être prise en considération si elle n'est accompagnée de l'ancienne adresse et de 20 centimes en timbres-poste pour frais de réimpression.

G. Maggiora, Bulle,
propriétaire de vins d'Asti.
Vins blancs et rouges, fins et ordinaires.
Service à toute heure et à domicile. [816]

AVIS
La soussignée informe l'honorable public de la ville et de la campagne qu'elle vient de s'établir comme *tailleuse* pour dames et enfants. Elle se recommande à cette occasion à toutes les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance.
Emma MOURA, tailleuse. [523]

Dimanche 20 août,
à 3 1/2 heures du soir:
Grand CONCERT
donné par les
Sociétés de chant de Charmey
et de Gruyères
dans la forêt du Perrex, à Charmey.
Invitation cordiale.
LE COMITÉ. [530]

3000 billons à conduire
depuis La Tine jusqu'à l'usine GENOUD & PEYRAUD, à La Tour. — S'adresser à ces derniers. [531]

On demande à louer
sitôt que possible un *café*. — S'adresser au bureau du journal. [526]

A LOUER
Une jolie chambre meublée.
S'adresser au bureau du journal. [446]

LA CAISSE D'ÉPARGNE
de la BANQUE POPULAIRE DE LA GRUYÈRE
BULLE

est ouverte depuis le 1^{er} juillet courant. Les versements sur livrets d'épargne peuvent se faire tous les jours, depuis 50 centimes à 500 francs. L'intérêt prend cours depuis 5 fr. et est fixé jusqu'à nouvel avis à 3 %. Les remboursements se font à requête pour des sommes jusqu'à 200 francs.

Les livrets d'épargne sont à la disposition du public aux guichets de la Banque. [471]
Le Conseil d'administration.

Fourrage bon marché!
ORGE COMPRIMÉE
à fr. 13.— le sac de 75 kg. (toile comprise).
Beau maïs concassé
à 17 fr. 80 les 100 kg.
Réduction de prix par livraison importante. [458]
Sous la CROIX-BLANCHE, à Bulle.

Le Dépilatoire du D^r Smid
enlève rapidement et sans blesser la peau les poils au visage et à d'autres places. Ce remède est très facile à employer et, au contraire d'autres dépilatoires, il ne contient aucune substance âcre irritant la peau.
Prix, y compris une boîte de poudre cosmétique, 3 fr. 50.
Dépôt général: P. Hartmann, pharmacien, Steckborn. Dépôt: Estavayer, pharmacie L. Porcelet. [417]

A louer:
Une chambre meublée près de la gare.
S'adresser au bureau du journal. [501]

A louer:
A Bulle, un bel appartement de sept ou cinq pièces, à volonté, avec dépendances.
S'adresser au notaire L. MORARD, Bulle. [524]



UNE FILLE
bien recommandée cherche place dans un établissement honorable, pour servir au café.
S'adresser au bureau du journal. [518]



Perdu:
Entre Bulle et Broc, une montre argent, avec nom Carlos. — S'adresser au bureau du journal, contre récompense. [527]



En vente à l'Agence agricole Aug. Barras, Bulle.
Bonne et solide fabrication. — Prix très modérés. [532]

Fabrique de soieries

G. Henneberg — Zurich.

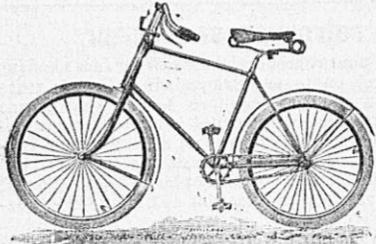
Des étoffes de soie noir, blanc et couleur, à partir de 65 c. jusqu'à 22 fr. 80 le mètre — en uni, rayé, quadrillé et façonné (env. 240 qual. et 2000 nuances diff.).
 Damas-soie à partir de fr. 2.10 jusqu'à 20.50
 Foulards-soie > 1.50 > 6.55
 Grenadines-soie > 1.50 > 14.85
 Bengalines-soie > 2.20 > 11.60
 Robes de bal soie > .65 > 20.50
 Etoffe en soie écrue p. robe > 16.65 > 77.50
 Peluches-soie > 1.90 > 23.65
 Satin pour mascarades > .65 > 4.95
 Dentelles-soie > 3.15 > 67.50
 etc. — Echantillons par retour. [150]
 Fabrique de soieries de G. Henneberg, Zurich.

Mises d'immeubles à vendre ou à louer.

Jeudi 21 août 1893, dès les 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, à Bulle, le Crédit foncier fribourgeois exposera, en ventes publiques, l'ancien domaine d'Auguste Favre (Progin), situé rière Avry-dev.-Pont, de la contenance d'environ 58 poses.
 Pour renseignements, s'adresser au Crédit foncier ou à M. Alphonse Liard, à Avry-dev.-Pont.
 Bulle, le 17 août 1893.
 528] La Direction.

Nouveau Commerce de FARINES

Son, avoine, blé comprimé.
TOURTEAUX de sésame blanc.
 Mais et farines spécialement pour engrais.
 Graine et farine de lin.
 Le tout de première qualité.
 PRIX TRÈS RÉDUITS [767]
J. CROTTI, négociant, Bulle.



MM. Bariswyl frères, agents, à Bulle. 178]

On demande

deux garçons fribourgeois, de 16 à 20 ans, comme domestiques de campagne. On exige qu'ils sachent traire et faucher. Entrée de suite ou au 1^{er} septembre.
 S'adresser au bureau du journal. [530]

Cravates en tous genres.

Régates nouveautés, depuis 50 centimes.

Bretelles de tous les systèmes, depuis 30 centimes.

Trousses pour voyage, depuis 90 centimes.

Filets et sacs à éponges, depuis 30 centimes.

Glaces-réclames à 3 faces, à 1 fr. 90.

Eponges fines, depuis 40 centimes.

Fers et lampes à friser, dep. 90 c.

Savons du Congo à 15.60

au lait de lis 70 c.

glycérine véritable, dep. 70 c.

Doering's à 60 c.

Lotion végétale pour conserver les cheveux, dep. 1 fr. 50.

Sachets parfumés, depuis 10 centimes.

Neufaline, eau pour le nettoyage des gants, étoffes, chapeaux, etc.

Chez **A. MARGOT, coiffeur, A BULLE** [461]

Dernière liquidation

au prix de facture du dépôt de machines à coudre et accessoires.
 S'adresser tous les jeudis, de midi à 2 heures, au Pensionnat, à Bulle.
 814] P. Brunisholz.

Aux agriculteurs suisses.

Chers concitoyens,

Le 20 août, vous êtes appelés à voter sur l'admission dans la Constitution fédérale d'un article aux termes duquel il serait dorénavant expressément interdit de pratiquer la saignée sur les animaux de boucherie sans les avoir étourdis préalablement; cette disposition s'appliquerait à tout mode d'abatage et à toute espèce de bétail. (Le texte allemand dit: « à toute espèce d'animaux ».)

Chers concitoyens,

Ce que veulent les promoteurs de la demande d'initiative, c'est atteindre les Israélites; tout ce mouvement est dirigé contre eux.

Mais ne vous y trompez pas :

c'est vous, les agriculteurs suisses, qui aurez le plus vite à regretter d'avoir donné au législateur fédéral une arme dont vous serez les premiers frappés.

Les Israélites feront venir leur viande de l'étranger; c'est autant de bétail de moins que vous vendrez. Mais ce n'est pas aux Israélites seuls qu'on veut interdire l'abatage du bétail sans étourdissement préalable; c'est à tous, à vous comme à eux, qu'il sera défendu de tuer les veaux, les moutons, les chèvres, les porcs et les lapins comme vous aviez l'habitude de les tuer jusqu'ici.

La Confédération déterminera par une loi le mode d'abatage des animaux; il est clair que tous les animaux, sans exception, devront être mis à mort suivant la méthode légale. On ne pourra plus tuer son bétail chez soi, à cause des appareils coûteux dont l'emploi sera prescrit (masque avec cartouche, masque avec pointe) et aussi parce que l'abatage à domicile ne pourrait pas être surveillé et contrôlé. Souvenez-vous du monopole de l'alcool qui a supprimé la distillation faite par les particuliers!

On tuera les animaux dans des abattoirs chèrement construits et l'on verra des inspecteurs fédéraux veiller à ce que toutes les bêtes de boucherie, veau, mouton, porc, soient mises à mort conformément à la loi fédérale; l'espionnage et la dénonciation pourront s'en donner à cœur joie.

Que tous ceux qui entendent empêcher cela votent :

NON!

Ne vous laissez entraîner ni par un sentimentalisme maladif, ni par la haine à une décision que vous seriez les premiers à regretter. La question est pour vous des plus importantes; que nul ne s'abstienne, qu'aucun de ceux qui ne veulent pas d'une mesure vexatoire et policière de plus ne manque à l'appel le dimanche 20 août!

Qui creuse un fossé pour autrui y tombe le premier!

Le Comité central.

529] (M9399Z)

Société suisse pour l'assurance du mobilier.

Le Grand Conseil a décrété, dans sa séance du 5 mai dernier, l'assurance mobilière obligatoire dans le canton de Fribourg, avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1894.

A cette occasion, j'informe le public que notre Société, fondée en 1828, est autorisée à conclure des assurances contre les risques d'incendie, de foudre, d'explosion de gaz ou de vapeur.

La Société indemnise aussi le dommage causé par l'eau ou la presse des circonstances. La Société suisse est fondée sur le principe de la mutualité et tout le bénéfice revient directement à ses membres et non à des actionnaires.

Le fonds de réserve, au 30 juin dernier, est de près de 3 1/2 millions. Les formulaires d'assurance, ainsi que les statuts de la Société sont à votre disposition chez les agents ci-après :

Pour le district de la Gruyère :

M. JULES GLASSON, ancien syndic, à Bulle, agent de district.

Sous-agents (qui sont à vos ordres pour dresser les inventaires et remplir les formalités nécessaires) :

- M. BURTSCHER, LOUIS, secrétaire communal, à Charmey, pour Charmey, Cerniat, Crésuz et Châtel-s.-Montsalvens;
- M. CORBOUD, huissier, à La Tour-de-Trême, pour Le Pâquier, Tour-de-Trême et Broc;
- M. PASQUIER, PLACIDE, officier d'état civil, à Sâles, pour Sâles, Rueyres-Treyfayes et Romans;
- M. ODY, huissier, à Vaulruz, pour Vaulruz et Maules;
- M. GAUDERON, syndic et huissier, à Gumefens, pour Sorens, Gumefens, Vuippens, Avry-dev.-Pont, Villars-d'Avry et Pont-en-Ogoz;
- M. GRANDJEAN, instituteur, à La Roche, pour La Roche, Hauteville et Pont-la-Ville;
- M. RIME, TOBIE, juge, à Gruyères, pour Gruyères;
- M. V^e BLANC, ancien instituteur, à Corbières, pour Corbières et Villarvolard;
- M. MAGNIN, ancien juge de paix, à Marsens, pour Marsens;
- M. GREMAUD, FÉLIX, à Riaz, pour Riaz;
- M. PUGIN, LÉOPOLD, conseiller communal, à Echarlens, pour Echarlens;
- M. H. CURRAZ, député, et M. ER. DESBRIEUX, instituteur, à Grandvillard, pour Grandvillard, Estavannens, Enney, Villars-sous-Mont et Neirivue;
- M. MUSY, JULES, maître d'hôtel, à Albenue, pour Albenue;
- M. FRACHEBOUD, syndic, à Lessoc, pour Lessoc et Montbovon;
- M. SCYBOZ, LÉON, assesseur de paix, à Morlon, pour Morlon;
- M. DELATENNAZ, à Botterens, pour Botterens et Villarsbeney;
- M. DUPASQUIER, LOUIS, à Vuadens, pour Vuadens;
- M. COTTIER, JOSEPH, vétérinaire, à La Tzintre, pour Bellegarde. [525]

A louer :

An centre de la ville de Bulle, un beau et grand magasin, avec un appartement composé de six pièces au second étage et jardin. [521]
 S'adresser au notaire Dupré, en dite ville.

A VENDRE

De gré à gré, une maison presque neuve, contenant plusieurs chambres, avec grange, écurie, remise, etc.
 S'adresser à Pierre Viloz, Sorens. [520]

Gypserie, peinture et décoration.
S. Borri & A. Papa.
 S'adresser à M. VIALE, ferblantier, BULLE
 Travail prompt et soigné.
 Prix très modérés. [418]

INSTALLATION DE PARATONNERRES

d'après le tout dernier perfectionnement, pour églises, cheminées à vapeur et bâtiments de tous genres. — Travail soigné et garanti. Vérification et réparation d'anciens paratonnerres. — Ferblanterie et couvertures pour bâtiments en tous genres, en zinc, tôle, plomb, ardoises, etc., à des prix très modérés.
 Se recommande
 488] J. Viale, à Bulle.

Attention!!! Toute personne doit faire un essai de notre pommade Phénix garantie pour faire croître et pousser les cheveux de dames et messieurs, ainsi que la barbe, supprimer les pellicules, arrêter la chute des cheveux, les empêcher de blanchir, prévenir la calvitie.

Envoi contre espèces ou en remboursement. Prix par boîte Fr. 1.50 et 3.— ou cherche des dépositaires — Seul représentant pour la Suisse: Ed. Witz, 66, Rue des Jardins Bâle.

Bulle. — Emile Lenz, imprimeur-éditeur.



PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour la Suisse: 1 an, 6 moi
 8 moi
 Etranger: 1 an, 9 fr.; 6 payables d'avant
 Prix du numéro:
 On s'abonne à tous les de poste.

BULLE

NOUVELLES

Votation

CANTONS

- Zurich
- Berne
- Lucerne
- Uri
- Schwytz
- Unterwald-le-Haut
- Unterwald-le-Bas
- Glaris
- Zoug
- Fribourg
- Soleure
- Bâle-Ville
- Bâle-Campagne
- Schaffhouse
- Appenzell Rh.-Ext
- Appenzell Rh.-Int
- St-Gall
- Grisons
- Argovie
- Thurgovie
- Tessin
- Vaud
- Valais
- Neuchâtel
- Genève

Il manque encore de communes de

L'art. 25 bis est tons, avec 195,00 120,000 voix pou

Le peuple a pr n'avons qu'à nous raine. La passion tion de l'autre ont ridicule et anti-li

FEUILLE

LA DETTE

Les deux minois la portière, relevée

Quant — Maman, balbu vous ne m'aimez Marguerite ne ré Elle étroit son sion. Comme un rayon pluie d'orage, la ga sa jolie figure. Il enlça ses bras sa petite tête, se fa nelle. — Viens ici, Rog entre mes jambes. — Ah! et qui ép — Antonine. Tu — Oh oui! Elle — Alors tu m'ap Roger prit un ai — Je t'approuve tonne me plaît bea